



Commune de Montjoux – information municipale n°44 – Mai 2019

Débroussaillage contre l'incendie

Le feu de forêt est une préoccupation forte dans la Drôme et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes. Le Code Forestier impose un débroussaillage de sécurité dont le double objectif est de prévenir tout départ de feu qui pourrait se révéler catastrophique, et d'affaiblir l'intensité d'un feu menaçant les habitations.

Il incombe au propriétaire de mettre en œuvre ce débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres mesurée à partir de tout type de construction, chantier ou installation (habitation, hangar, garage, atelier, piscine etc.) et sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre des voies privées donnant accès à ces constructions.

En cas de non respect de l'obligation de débroussaillage, il relève des pouvoirs de police du Maire d'engager une mise en demeure à l'encontre des propriétaires concernés, puis, le cas échéant, de procéder à une exécution d'office. Dans un tel cas, le coût des travaux est à la charge du propriétaire et le recouvrement est réalisé par les services fiscaux.

Afin de mieux vous informer sur les obligations de débroussaillage, vous pouvez trouver sur le site internet de la commune (www.montjoux-drome.fr) un article sur le sujet avec un lien vers la page du site de la Préfecture, ou venir en Mairie chercher le Guide du Débroussaillage.

Entretien lignes téléphoniques

Il relève également de la responsabilité des propriétaires de dégager les lignes téléphoniques traversant ou bordant leurs parcelles. La chute de branches sur les câbles est une cause fréquente de panne, et tout un quartier peut se trouver privé de téléphone et d'internet du fait de la négligence d'un seul riverain.

En effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996, la SA. France Télécom (Orange maintenant) n'est plus soumise à la servitude d'égagement. En conséquence, il appartient aux seuls propriétaires riverains de procéder à leurs frais, à ces travaux d'égagement des branches d'arbres au droit des lignes aériennes du réseau téléphonique.

En cas d'égagement insuffisant, l'article 39 de la loi pour une République numérique institue un système assez compliqué : quand « l'entretien des abords des équipements du réseau n'est pas assuré dans des conditions permettant de prévenir leur endommagement ou les risques d'interruption du service, le maire peut transmettre, au nom de l'État, une mise en demeure au propriétaire ». Si ce dernier ne répond pas sous quinze jours, le maire informe Orange « aux fins qu'il procède lui-même aux travaux », mais aux frais des particuliers.

Travaux Espaces Publics

Le démarrage de la première tranche de travaux concernant l'aménagement des Espaces Publics de La Paillette est prévu pour la dernière semaine d'août 2019. Le chantier devrait se terminer à la fin de l'année, sauf conditions climatiques très défavorables.

Les tranches 2 du Vieux Village et 3 du Pavillon ne sont pas abandonnées ! Le processus de réflexion, études, projet reprendra dès l'achèvement de la première phase de La Paillette.

Bilan Qualité Eau

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé-environnement de la Direction Départementale de l'Agence Régionale de la Santé. Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé sur des échantillons prélevés à différents endroits du réseau, depuis le captage jusqu'aux robinets des abonnés. Nous venons de recevoir notre Bilan Qualité, une synthèse de tous les résultats d'analyses faites pendant l'année 2018.

Même si nous le savions déjà, ce bilan montre que l'eau de Montjoux est de très bonne qualité !

Cette fiche est téléchargeable sur notre site www.montjoux-drome.fr (rubrique Ma Mairie, Documents à télécharger, Eau et Assainissement) ou disponible en format papier à la Mairie.

Elections européennes

Nous avons besoin de volontaires pour tenir les permanences du bureau de vote dimanche 26 mai de 8h à 18h par tranche de 2h30. Merci de vous faire connaître en Mairie !

Garde d'enfants

Vous cherchez à faire garder votre jeune enfant, venez échanger avec l'animatrice du Relais Assistante Maternelle du Pays de Dieulefit-Bourdeaux afin de trouver le mode de garde qui vous convient et de préparer au mieux cette étape importante de votre vie de famille. Quels sont vos besoins, vos attentes ? Quels sont les avantages et les inconvénients de l'accueil collectif et de l'accueil individuel ?

Contact : Hélène Périodon 06 30 41 99 93 – ram.ccdb@orange.fr

Permanences les lundis (à la Béguide de Mazenc) et jeudis (à Dieulefit) de 13h30 à 16h30

La Bizz'Art à Montjoux - Artistes cherchent hébergement

Notre commune va accueillir La Bizz'Art durant toute la première semaine de juillet pour son festival de spectacles et musiques du Monde. C'est une manifestation culturelle et festive importante pour Montjoux !

Les organisateurs du festival cherchent un hébergement chez l'habitant pour quelques artistes :

- Un hébergement pour 3 personnes (deux artistes sculpteurs et l'agent de l'un d'entre eux) dans des chambres séparées du vendredi 28 ou samedi 29 juin jusqu'au dimanche 7 juillet.
- Un hébergement pour 5 personnes (les membres d'une compagnie qui fait une résidence de création) à partir du dimanche 30 juin jusqu'au vendredi 5 juillet. Ces personnes peuvent partager les chambres et être réparties sur plusieurs logements.

Il va sans dire que des invitations seront offertes aux habitants qui hébergeront des artistes.

Si vous avez des possibilités d'accueil à proposer, contactez Philippe Berrard au 06 71 49 28 46. Vous pouvez aussi vous adresser directement à l'organisation de la Bizz'Art : Anne Cécile Weinmann - 04 75 46 54 20 et 06 11 74 29 64

Frelons asiatiques

Cette espèce nuisible, invasive, sans prédateur connu, nuit gravement aux populations d'abeilles, et aussi à de nombreux insectes pollinisateurs et à l'ensemble de nos écosystèmes. Les nids très populeux et de plus en plus nombreux de cet insecte assez agressif représentent un danger certain pour la population et les animaux. Leur destruction est coûteuse: de 70 à 120€ par un désinsectiseur agréé.

Le frelon asiatique est maintenant bien présent sur nos communes.

Par une lutte solidaire nous pouvons limiter cette infestation, avec l'installation de pièges efficaces, simples, et très économiques, accrochés ou posés à des endroits les plus divers.

Ils sont disponibles pour 1€ l'unité à la boulangerie de La Paillette.

Le piège est composé d'un bouchon « Tap Trap » vissé à une bouteille en plastique. On remplit celle-ci au quart avec un mélange constitué au tiers de sucre ou sirop de cassis, puis bière, et enfin vin rouge ou blanc (recettes à comparer). Ce piège sera accroché à environ 2m de hauteur.

Il faut commencer le piégeage tout début avril, et ce jusqu'à la fin de ce mois, car les mères fondatrices vont sortir de leur hibernation pour fonder de nouveaux nids. Chacune capturée, c'est faire échec à l'éclosion d'un nid à venir de 1500 frelons en moyenne tout au long de la saison.

Il est très important de reprendre la lutte à la mi-juillet, car la pression du frelon sur l'écosystème va arriver au maximum. Les pièges remplis seront à renouveler de temps en temps en les vidant au sol et en écrasant au pied les insectes englués mais encore vivants. On continuera jusqu'au mois d'octobre, moment de la fécondation des futures mères.

Divagation des chiens

Malgré plusieurs articles dans de précédents bulletins d'informations et des courriers d'avertissement aux personnes concernées, des chiens continuent à se promener sans surveillance dans les hameaux du village. Ils sont la cause de nuisances quotidiennes exaspérantes. Nous demandons une fois de plus aux propriétaires de bien vouloir faire attention à leur chien !

Horaires d'ouverture de la Mairie

Nous rappelons les horaires d'ouverture au public de la Mairie :

le lundi après-midi de 14h à 18h et le mercredi matin de 9h à 12h.

Bien que ces horaires soient en vigueur depuis janvier 2017, nous voyons que les habitudes sont difficiles à perdre, d'autant plus que certains sites mal renseignés continuent à publier les anciennes informations !

Retrouvez toutes ces informations et plus sur le site Internet de la commune www.montjoux-drome.fr